



SITE WEB

www.who.int

1211 GENEVE 27 SUISSE - TÉLÉPHONE: 791.21.11 - TELEX: 415.416 - FAX: 791.07.46 - E-MAIL: inf@who.int

Note pour la presse N°20
27 juin 2003

RECOMMANDATION D'UN COMITE DES NATIONS UNIES SUR LA DOSE MAXIMALE DE MERCURE ADMISSIBLE DANS L'ALIMENTATION

Rome -- Les experts réunis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont annoncé aujourd'hui leur accord sur des recommandations de doses maximales admissibles dans l'alimentation pour différents produits chimiques et en particulier le cadmium et le méthylmercure, la forme la plus toxique du mercure.

Quarante-huit scientifiques de 17 pays ont participé à la soixante-et-unième réunion du Comité mixte d'expert des additifs alimentaires (JEFCA) qui a eu lieu du 10 au 19 juin au siège de la FAO à Rome. Créé par la FAO et l'OMS en 1956, ce comité se réunit régulièrement pour donner des avis aux pays et à la Commission du Codex Alimentarius sur la sécurité et l'évaluation du risque. Le Codex préconise des normes internationales pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, ainsi que des codes d'usages et des directives.

Au vu des nouvelles informations, les experts du comité ont réévalué le risque pour le cadmium et le méthylmercure, des contaminants des aliments que l'on peut en grande partie éviter. Dans le cas du cadmium, le comité a conclu que les nouvelles données n'étaient pas suffisantes pour modifier la dose hebdomadaire tolérable provisoire (DHTP) actuelle qui est de 7 µg/kg (microgrammes par kilogramme). Tout en insistant sur le fait que les pathologies rénales posent un sérieux problème sanitaire en relation avec l'absorption excessive de cadmium, cet organe consultatif a conclu que la DHTP actuelle ou des doses inférieures ne pouvaient augmenter le risque de pathologie rénale.

Pour le méthylmercure, le Comité a reçu et examiné les informations complémentaires demandées auparavant. Les experts ont en conséquence révisé la DHTP et préconisé de la réduire à 1,6 µg/kg pour la protection du fœtus. Celui-ci est exposé au méthylmercure par le biais des aliments consommés par la mère. La nouvelle dose hebdomadaire maximale recommandée doit remplacer la précédente qui était de 3,3 µg/kg.

Le Comité a pris note du fait que certaines espèces de poissons (espadons et requins par exemple) constituent la source la plus importante de méthylmercure dans l'alimentation. Les experts ont souligné qu'au moment de conseiller les consommateurs et de fixer les concentrations maximales de méthylmercure, les autorités sanitaires devaient garder à l'esprit que le poisson joue un rôle essentiel dans la couverture des besoins nutritionnels dans de nombreux pays.

Un résumé de rapport d'experts sera publié dans deux semaines.

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec M. Gregory HARTL, Conseiller en communication, Développement durable et milieux favorables à la santé, OMS, tél. : +41 22 791 4458, portable : +41 79 203 6715, télécopie : +41 22 791 1586, Mél. : hartlg@who.int. Tous les communiqués de presse, aide-mémoire et articles de fond de l'OMS, ainsi que d'autres informations sur le même sujet, sont accessibles sur Internet à partir de la page d'accueil de l'OMS : <http://www.who.int/>